



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de MADELEINE (Jacques), « Extrait du  
Privilege du Roy », *La Folie du sage Tragicomédie*,  
TRISTAN L'HERMITE, p. 6-6

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10473-5.p.0022](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10473-5.p.0022)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 1936. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

*Extrait du Priuilege du Roy.*

Par grace & Priuilege du Roy donné à Fontainebleau le 17. iour d'Octobre 1644. signé, Par le Roy en son Conseil, LE BRUN. Il est permis à TOUSSAINCT QVINET Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & distribuer vne piece de Theatre intitulée, *La Folie du Sage, de M. de Tristan*, durant le temps de cinq ans, à compter du iour qu'il sera acheué d'imprimer. Et defenses sont faites à tous Imprimeurs, Libraires & autres de contrefaire la dite Piece, ny en vendre ou exposer en vente, à peine de mil liures d'amende, de tous ses despens, dommages & interests, ainsi qu'il est plus amplement porté par lesdites Lettres qui sont en vertu du present Extrait tenuës pour bien & deuëment signifiées, à ce qu'aucun n'en pretende cause d'ignorance.

*Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 8. Ianvier 1645.*

Les Exemplaires ont esté fournis.

Dans B. (1645, in-12), l'Extrait du Priuilege est reporté à la dernière page; il est supprimé dans C. (1649).